

Commune de Trémoins

INFOS MUNICIPALES – septembre 2012

Verger Biologique :



La construction de la bergerie est bien engagée, et nous tenons à remercier chaleureusement les bénévoles qui œuvrent à cette tâche sous la direction de Claude Guignard : Jo, Joseph, Jacques, René et André notamment.

En parallèle, l'apport de terre végétale sera bientôt réalisé par l'entreprise BILLOTTE dans le cadre des travaux connexes au remembrement (ouverture des chemins).

A suivre : un nouveau locataire doit bientôt rejoindre le troupeau.....

Deux dates à retenir dès à présent :

- **Dimanche 16 septembre de 9h00 à 12h00** pour l'opération bouturage des arbres fruitiers remarquables de la commune en présence du laboratoire INOPLANT de Dijon. Rendez-vous devant la Mairie.
- **Mardi 25 septembre à 20h00 en Mairie** : réunion en vue de la constitution de la structure associative qui sera appelée à gérer le verger biologique de la Commune. N'hésitez pas à rejoindre les passionnés du verger qui suivent cette démarche depuis déjà an. Renseignements en Mairie !

Travaux en cours :

Depuis quelques jours, deux nouveaux chantiers viennent compléter l'important programme de travaux de réhabilitation de la mairie : il s'agit d'une part des travaux sur le réseau d'assainissement qui doivent durer environ un mois (avec une gêne ponctuelle à la circulation automobile) et des travaux d'aménagement des nouveaux chemins suite au remembrement.

Il est possible, dans une certaine mesure, d'obtenir de la terre de remblai, voire de la terre végétale, en fonction des volumes restants à l'issue de ces travaux : si vous êtes intéressés, faites le savoir en Mairie. Nous étudierons votre demande.

Cérémonie des Fusillés de Trémoins :

A l'occasion du 68^{ème} anniversaire de la tragédie du 22 septembre 1944, une cérémonie du souvenir est organisée **samedi 22 septembre 2012 à 11h00 au cimetière de Trémoins**, devant le monument des fusillés. Vous êtes invités à vous joindre à ce moment de recueillement et de souvenir qui sera suivi d'un pot de l'amitié servi en Mairie.

Interdiction de brûlage de végétaux :

A l'occasion de la mise en place du Plan de Protection de l'Atmosphère sur l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle, des mesures vont être mises en place pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons tous.

Parmi celles-ci, il est demandé à l'ensemble des communes de l'Aire Urbaine de faire respecter scrupuleusement **l'interdiction absolue de procéder au brûlage de végétaux à l'air libre**, générateur de pollutions atmosphériques inutiles et dangereuses pour votre santé et celle de vos voisins...

Dans un premier temps, des rappels au règlement seront réalisés, si nécessaire. Mais il faut savoir que M. le Préfet nous demande de sanctionner les contrevenants en cas de récidive.

Il existe d'autres solutions respectueuses de l'environnement pour traiter les déchets verts : broyage et compostage sur place, dépôt en déchèterie notamment. Le dépôt de ces déchets en pleine nature n'est pas une solution : cette attitude irresponsable peut également exposer le contrevenant à de lourdes sanctions.

Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez vous adresser en Mairie.

Merci d'avance pour votre civisme.

www.tremoins.com